

Les résultats du recensement de 2001 seront disponibles sous la forme de publications, de tableaux non publiés, de CD-ROM ainsi que sur le site web du Bureau de statistique.

## MOLDAVIE, REP. DE

### 1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Department for Statistical and Sociological Research of the Republic of Moldova, 124 Blvd. Stefan cel Mare, 2001, Kishinau.

### 2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1959, 1970, 1979 et 1989. Un recensement de population pilote a eu lieu en novembre 1998 et le prochain recensement est prévu pour 2001. La présente description se réfère à la méthodologie appliquée au recensement pilote; elle devrait également être utilisée lors du recensement de 2001.

### 3. Champ du recensement:

- a) **Territoire couvert:** Ensemble du pays.  
b) **Personnes couvertes:** Ensemble de la population.

### 4. Période de référence:

Un jour.

### 5. Principaux sujets:

- a) Population totale, selon le sexe et l'âge: oui  
Population active par:  
b) Sexe et groupe d'âge: oui  
c) Branche d'activité économique (industrie): oui  
d) Profession: oui  
e) Situation dans la profession: oui  
f) Niveau d'instruction: oui  
g) Durée du travail: non  
h) Autres caractéristiques: non

Réf. a): L'âge sera défini en termes de date de naissance (jour, mois et année).

### 6. Concepts et définitions:

a) **Population active:** Elle comprendra toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, qui, pendant la période de référence, seront soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. La définition inclura tous les membres des forces armées.

b) **Emploi:** Basé sur la question: «Situation économique: 1) pourvu d'un emploi, 2) sans emploi, à la recherche d'un travail, 3) sans emploi, en quête d'un premier travail, 4) étudiant, 5) retraité ou bénéficiaire d'une pension, 6) travaux ménagers, 7) à charge de l'Etat (population institutionnelle), 8) bénéficiaire d'une pension de l'Etat et 9) autre».

Il est indiqué que seront inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes pourvues d'un emploi, temporairement absentes de leur travail;
- iv) les étudiants travaillant à temps partiel;
- v) les travailleurs saisonniers qui ne sont pas au travail pendant la morte-saison;
- vi) les membres permanents des forces armées;
- vii) les conscrits (service militaire ou civil);
- viii) les apprentis et les stagiaires;
- ix) les personnes temporairement mises à pied (bénéficiant d'un lien formel avec l'emploi).

Seules les personnes appartenant à la catégorie i) seront identifiées séparément.

c) **Chômage:** Seront considérées comme «chômeurs» toutes les personnes âgées de 15 à 65 ans pour les hommes et de 15 à 60 ans pour les femmes qui, pendant la période de référence, seront sans emploi et à la recherche d'un travail. Les étudiants en quête d'un emploi et les personnes devant démarrer ultérieurement un emploi seront exclus de la définition. Il est indiqué que les personnes temporairement mises à pied (sans lien formel avec l'emploi) et les travailleurs découragés seront inclus dans la définition.

### 7. Classifications utilisées:

Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs seront classifiés d'après le niveau d'instruction. Seules les personnes pourvues d'un emploi seront classifiées par branche d'activité économique, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) **Branche d'activité économique (industrie):** Basée sur la question: «Veuillez indiquer l'activité économique de votre entreprise: nom complet de l'entreprise, de l'organisme, de l'association et de la filiale dans laquelle travaille la personne interrogée». Pour coder l'industrie, on utilisera 138 groupes de la classification nationale. Des liens seront établis avec la CITI-rév.3 au niveau des groupes (3 chiffres).

b) **Profession:** Basée sur la question: «Veuillez indiquer votre emploi et le travail que vous effectuez». Pour coder la profession, on utilisera 435 groupes de la classification nationale. Des liens avec la CITP-88 seront établis au niveau des groupes de base (4 chiffres).

c) **Situation dans la profession:** Cette variable sera codée selon les 6 groupes suivants: salarié, employeur, travailleur indépendant (à savoir travaillant par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité), travailleur familial non rémunéré dans une entreprise familiale, membre d'une coopérative de producteurs et autre situation.

d) **Niveau d'instruction:** La classification nationale d'après le niveau d'instruction en est encore au stade d'élaboration. Pour coder cette variable, on utilisera les groupes suivants: enseignement supérieur, supérieur accéléré, secondaire spécialisé, secondaire non achevé, secondaire général, primaire, primaire non achevé et illettré. Aucun lien ne sera établi avec la CITE.

### 8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

En 1989, les questions concernant les caractéristiques économiques avaient été posées à un échantillon de la population (25% des ménages).

La catégorie relative au chômage et classification de la situation dans l'emploi ont été introduites.

La définition du chômage a été révisée sur la base des recommandations internationales.

### 9. Publication des résultats du recensement:

Les résultats définitifs du recensement devraient être publiés deux ans après le recensement.

L'organisme responsable de la publication est: Department for Statistical and Sociological Research of the Republic of Moldova, 124 Blvd. Stefan cel Mare, 2001, Kishinau.

Les résultats définitifs du recensement devraient être disponibles sous diverses formes.

## OUZBEKISTAN

### 1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

State Department of Statistics, Minmacroeconomstat, Tashkent, 700077, Buyuk Ipak Yuli, 63.

### 2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1959, 1970, 1979 et 1989. La présente description se réfère au prochain recensement de population prévu pour le 16 février 2001.

### 3. Champ du recensement:

- a) **Territoire couvert:** Ensemble du pays.  
b) **Personnes couvertes:** Ensemble de la population.

### 4. Période de référence:

Deux semaines.

### 5. Principaux sujets:

- a) Population totale, selon le sexe et l'âge: oui  
Population active par:  
b) Sexe et groupe d'âge: oui  
c) Branche d'activité économique (industrie): oui  
d) Profession: oui  
e) Situation dans la profession: oui  
f) Niveau d'instruction: oui  
g) Durée du travail: oui

h) Autres caractéristiques: oui

Réf. a): L'âge sera défini en termes d'année de naissance.

Réf. g): Le recensement rassemblera des informations sur le nombre de semaines travaillées par les salariés pendant la période de référence.

Réf. h): Le recensement rassemblera également des informations sur le lieu de travail et la durée du chômage.

#### 6. Concepts et définitions:

a) **Population active:** Elle comprendra toutes les personnes, sans limite d'âge en ce qui concerne l'emploi, et âgées de 15 ans et plus relativement au chômage, qui, durant la période de référence, seront soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. Tous les membres des forces armées seront inclus dans la définition.

b) **Emploi:** Seront considérées comme pourvues d'un emploi toutes les personnes qui, pendant la période de référence, auront effectué un travail ayant une valeur économique, à domicile ou à l'extérieur de la maison. Basé sur la question: «D'où tirez-vous vos moyens d'existence?». Les étudiants travaillant à temps partiel seront exclus de la définition.

Il est indiqué que seront inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits destinés à l'autoconsommation;
- iii) les travailleurs saisonniers qui ne sont pas au travail pendant la morte-saison;
- iv) les membres permanents des forces armées;
- v) les conscrits (service civil ou militaire);
- vi) les apprentis et les stagiaires
- vii) les personnes temporairement mises à pied (bénéficiant d'un lien formel avec l'emploi).

Aucune de ces catégories ne peut être identifiée séparément.

c) **Chômage:** Seront considérées comme «chômeurs» toutes les personnes de 15 ans et plus qui seront sans emploi, à la recherche d'un travail et disponibles pour démarrer un nouvel emploi dans un délai de 2 semaines. Il est indiqué que les étudiants en quête d'un emploi et les travailleurs découragés seront exclus de la définition tandis que les personnes devant ultérieurement démarrer un emploi et les personnes temporairement mises à pied (sans lien formel avec l'emploi) seront incluses.

#### 7. Classifications utilisées:

Seules les personnes pourvues d'un emploi seront classifiées par branche d'activité économique, par profession et d'après la situation dans la profession. Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs seront classifiés d'après le niveau d'instruction.

a) **Branche d'activité économique (industrie):** Basée sur la question: «Quelle est la principale activité économique exercée sur votre principal lieu de travail (entreprise, institution ou organisme)?». Pour coder la branche d'activité économique, on utilisera la classification nationale. Des liens seront établis avec la CITI-rév. 2 au niveau des branches (1 chiffre).

b) **Profession:** Basée sur la question: «Quel est votre emploi principal?». Pour coder la profession, on utilisera la classification nationale. On établira des liens avec la CITP-88 au niveau des grands groupes (1 chiffre).

c) **Situation dans la profession:** Basée sur la question: «Quelle est votre situation dans la profession que vous exercez sur votre principal lieu de travail?». Pour coder cette variable, on utilisera 5 groupes: 1) salarié, 2) employeur, 3) membre d'une coopérative de producteurs, 4) travailleur indépendant et 5) travailleur familial non rémunéré.

d) **Niveau d'instruction:** Il sera demandé aux personnes âgées de 6 ans et plus de préciser leur niveau d'instruction. Des liens seront établis avec la CITE.

#### 8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

La catégorie concernant le chômage et la classification d'après la situation dans l'emploi ont été introduites.

#### 9. Publication des résultats du recensement:

Les résultats définitifs du recensement devraient être publiés en août/décembre 2001. L'organisme responsable de cette publication est: State Department of Statistics, Minmacroeconomstat, Tashkent, 700077, Buyuk Ipak Yuli, 63.

Les résultats du recensement de 2001 seront également disponibles sous la forme de tableaux non publiés et de disquettes.

## POLOGNE

#### 1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Central Statistical Office of Poland, AL. Niepodleg o ci 208, 00-925 Varsovie.

#### 2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1946, 1950, 1960, 1970, 1978 et 1988 (le recensement de 1946 était un recensement sommaire, non un recensement général). La présente description se réfère au recensement prévu pour le 21 mai 2001.

#### 3. Champ du recensement:

a) **Territoire couvert:** Ensemble du pays.

b) **Personnes couvertes:** Ensemble de la population.

#### 4. Période de référence:

Une semaine (du 14 au 20 mai 2001).

#### 5. Principaux sujets:

a) Population totale, selon le sexe et l'âge: oui

Population active par:

b) Sexe et groupe d'âge: oui

c) Branche d'activité économique (industrie): oui

d) Profession: oui

e) Situation dans l'emploi: oui

f) Niveau d'instruction: oui

g) Durée du travail: non

h) Autres caractéristiques: oui

Réf. a): L'âge est défini en termes d'année de naissance.

Réf. h): Le recensement rassemblera également des informations sur la durée du chômage.

#### 6. Concepts et définitions:

a) **Population active:** Elle comprendra toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui, pendant la période de référence, auront été soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. Tous les membres des forces armées seront inclus dans la définition.

b) **Emploi:** L'emploi sera déterminé sur la base de la question suivante: «Avez-vous effectué un quelconque travail en vue d'un salaire, d'un bénéfice ou d'un gain familial (y compris en tant que travailleur familial non rémunéré) au cours de la semaine du 14 au 20 mai 2001? i) Oui, ii) Je n'ai temporairement pas travaillé pour cause de maladie, vacances, arrêt d'activité de l'entreprise, grève, etc., mais j'avais un emploi (travail familial non rémunéré exclu), iii) Non». Les travailleurs saisonniers qui ne sont pas au travail durant la morte-saison et les personnes temporairement mises à pied (et bénéficiant d'un lien formel avec l'emploi) seront exclus de la définition.

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes pourvues d'un emploi, temporairement absentes du travail;
- iv) les étudiants travaillant à temps partiel;
- v) les membres permanents des forces armées;
- vi) les conscrits (service militaire ou civil);
- vii) les apprentis et les stagiaires.

Il sera possible d'identifier séparément les personnes appartenant aux catégories i), iii), v) et vi), ainsi que les détenteurs d'emplois multiples.

c) **Chômage:** Seront considérées comme «chômeurs» toutes les personnes qui, pendant la semaine de référence, auront été sans travail, à la recherche d'un emploi et disponibles pour démarrer un nouvel emploi dans un délai de deux semaines. Basé sur les questions: «Etes-vous à la recherche d'un emploi? i) Oui, ii) Non, j'ai trouvé un travail et je dois le démarrer ultérieurement» et, pour les personnes ayant répondu positivement à la première question: «En supposant que vous ayez trouvé un travail, auriez-vous pu le démarrer au cours de la semaine du 14 au 20 mai ou la semaine suivante?». Les étudiants en